

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	30
Votants par procuration	15
Absents	8
Total des votes	45

7. Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq septembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, Mme ROULAND, M. BOUET, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. BARRE, M. TIMON, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. PLATEL, M. BLAS

SUPPLEANTS PRESENTS : M. DELONGUEMARE, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. FOURNIER à M. MARIE, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, M. BISSON à Mme ROULAND, M. LEROY à M. COUREL, Mme DEFLUBE à M. BOUET, M. DUMESNIL à M. SIMON, M. BONVOISIN à Mme DE ANDRES, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS à M. CANTELOUP, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. VALLEE à M. TIHY, M. MORDANT à M. RUVEN, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. DA SILVA

Del_0096_2023 Garantie d'emprunt – construction de 18 logements individuels par la SILOGE à Rougemontier – rue de la mare

La commune de Rougemontier a décidé d'accompagner la SILOGE dans le projet de construction de 18 logements individuels situé rue de la mare à Rougemontier par l'octroi de garanties d'emprunt à hauteur de 0 % des logements PLAI et 60 % des logements PLUS.

Le montant total du projet s'élève à 3 632 454 € dont 2 515 607 € pour les logements PLUS et 1 116 847 € pour les logements PLAI.

Afin d'accompagner ce projet, il est proposé que la communauté de communes accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 30 % des logements PLUS soit sur un montant de 754 682.10 €.

Suite à l'obtention du financement global, la SILOGE reviendra vers la CCPVAR pour acter plus précisément ces garanties sur la base des contrats de prêts.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU les articles L2252-1 à 2252-5 et D1511-30 à 1511-35 du CGCT

VU la convention de la commune de Rougemontier donnant son accord de principe pour accorder une garantie d'emprunt,

VU la délibération n°93-2021 du 8 septembre 2021 accordant une garantie d'emprunt à la SILOGE pour la construction de 18 logements rue de la Mare à Rougemontier,

CONSIDERANT la demande de partage de la garantie d'emprunt concernant le projet porté par la SILOGE dans la commune de Rougemontier – rue de la mare,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE FIXER** à 30 % la garantie bancaire accordée à la SILOGE dans le cadre du projet de construction de 18 logements individuels PLUS dans la limite du plan de financement soit 754 682.10 € ;
- **D'INSCRIRE** cet engagement hors bilan dans ses annexes budgétaires,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou à son Représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pont-Audemer, le 11 septembre 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

